

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

### Prescription FFVoile :

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.*

*Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

### 34<sup>ème</sup> CHALLENGE VOILE BPCE 2019

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte au Grand Surprise

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 5. PROGRAMME

### 5.1 Confirmation d'inscription :

- Vendredi 27 Septembre :
  - o Confirmation des inscriptions le vendredi 22 septembre
  - o 10.30 : Récupération des bateaux Pontons de La Nautique auprès de Team Winds
  - o 14.00 : Entraînement encadré par moniteur
  - o 17.00 : Retour des bateaux aux pontons de La Nautique + finalisation des inscriptions pour les derniers arrivés
  - o 19.00 : Réunion des skippers au Radisson BLU Hôtel
  - o 20.00 : Soirée
- Samedi 28 Septembre :
  - o 9.00 : Briefing des skippers
  - o 10.00 : Premier signal d'avertissement
  - o 17.00 : Retour au port
  - o 19.00 : Soirée
- Dimanche 29 Septembre
  - o 9.00 : Briefing des skippers
  - o 10.00 : Signal d'avertissement
  - o 12.30 : Mouillage dans le parc national des calanques
  - o 15.00 : signal d'avertissement
  - o 17.00 : Retour au port
  - o 17.30 : Apéro sur les pontons
  - o 19.00 : Soirée
- Lundi 30 septembre :
  - o 8.30 : Briefing des skippers
  - o 9.30 : Signal d'avertissement
  - o 13.00 : Retour au port
  - o 14.00 : Remise des prix à la Société Nautique de Marseille

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 27 septembre 2019.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit ou côtiers

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 et plus courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le classement se fera en temps réel.

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Société Nautique de Marseille

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Remise des Prix le 30 Septembre à 14 heures.

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).